

MINISTERE D'ETAT  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
ET DE LA SECURITE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
*Union- Discipline-Travail*

LE MINISTRE D'ETAT

N° **1206** MEMIS/CAB-1/vtb/ncd

Abidjan, le **09 JUIL. 2015**

A

Monsieur le Président  
de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie Libanaise

ABIDJAN

**Monsieur le Président,**

L'Etat de Côte d'Ivoire a procédé à travers l'ADDR et les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des Ex-combattants. L'objectif de ce processus qui participe de la réforme de l'Armée, est de contribuer à la paix et la sécurité.

Comme vous le savez, le processus DDR a pris fin le 30 juin 2015 en même temps que la mission de l'ADDR. Par conséquent, depuis le 30 juin 2015, tout individu armé de façon illicite s'exposera à des poursuites judiciaires.

Durant et immédiatement après la crise, pour des raisons d'insécurité qui pouvaient à l'époque se comprendre, certains opérateurs privés ont utilisé des ex-combattants pour les aider à protéger leurs biens (concessions, habitations, plantations...). Avec la fin du processus et le retour à la normalité, cette pratique n'est plus acceptable. L'Etat de Côte d'Ivoire ne tolérera pas que des individus, souvent en tenue militaire et en arme, assurent de façon anarchique et sans autorisation une quelconque mission de surveillance d'édifices ou de concessions privés ou publics.

Aussi, vous serais-je reconnaissant de bien vouloir informer et sensibiliser les entreprises inscrites à votre Chambre relativement à cette mesure.

Je profite de cette opportunité pour vous exprimer les remerciements du Gouvernement pour la part active que votre Chambre a prise dans le succès de la réalisation de la mission de l'ADDR.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'assurance de ma considération distinguée.



  
Hamed BAKAYOKO